En direct avec les négociations salariales

Montreuil, le 18 mars 2011

Mobilisons nous pour nos salaires,

Toutes les raisons d'agir le 25 mars !

Les propositions de la direction restent très en dessous des revendications.
Les salariés en optant massivement pour que leur participation soit versée directement avec leur salaire montrent à quel point la question de leur pouvoir d'achat est au centre de leur préoccupation.
La direction a dû prendre en compte une des revendications de la Cgt qui exigeait que l'accord prenne en compte l'ensemble des salariés.
Mais au-delà des principes les mesures prises très en deçà des besoins.
Si dans la dernière séance la ténacité de la Cgt a permis de faire avancer les revendications pour les cadres en dessous du PSS, cependant la mesure de la direction reste très en dessous du besoin avec 150€ annuel.
De plus la direction décide d'avancer à petits pas et de manière différenciée selon les salariés : cadres, employés maitrises, droits privés fonctionnaires. De la même manière les dates de mises en œuvre des mesures en diminuent leur impact.

Négociation intéressement :
La direction propose 550€ non négociable !

Pour la CGT c'est inadmissible !
Les propositions de la direction 17 mars :

Salariés de droit privé hors cadres
- 0,9% au 1er janvier avec un minima de 204 € : +0,3% par rapport au 9 mars !
- 0,4% au 1er juillet avec un minima de 84 €
- 1% en augmentation individuelle à la date anniversaire !!

Cadres
- 420 € pour tous (0,9% en budget)
- 1,4% en augmentation individuelle à la date anniversaire
- du contrat ou du changement d'échelon
- Mesure additionnelle de 150 € pour les cadres en dessous de 35 k€

Fonctionnaires hors cadres
- Augmentation du CFT de 252 € au 1er octobre

Salariés en début de carrière
- 1% pour les non cadres
- 2% pour les cadres

Corrections inégalités femmes/hommes
- Salariées de droit privé bande C ➔ 156 € bruts au 1er juillet
- Salariées de bande B (AFO et ACO) ➔ 204€ au 1er juillet
- Mesures individuelles et managériales
  - 0,1% pour les non cadres de droit privé
  - 0,1% pour les cadres
  - 0,2% pour les promotions des bandes B et C

Promotions hors cadres
- Augmentation minimum de 3% suite à promotion

Médecins du travail
- Tous les médecins ont 2% d'augmentation au 1er janvier

La direction doit enfin reconnaitre le travail de l'ensemble du personnel cela passe entre autre par des augmentations de salaires et la reconnaissance des qualifications

C'est par l'action massive et unitaire que l'on se fera entendre.
C'est pour ces raisons que la CGT a déposé un préavis de grève pour le 25 mars afin de permettre aux salariés de décider collectivement sur chaque lieu de travail du niveau de l'action et en particulier de la grève.

La Cgt revendique notamment :

- Des augmentations pour tous qui permettent non seulement de rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis des années mais qui permettent également d'améliorer le niveau de vie, sur la base d'un SMIC à 1 600€ bruts.
- Un rattrapage immédiat et total des inégalités F/H.
- Aucune rémunération de cadres en dessous du plafond de la sécurité sociale (2 946€ bruts mensuel).
- L'instauration d'un 13ème mois pour tous.
- Le droit à la promotion en quantité et en qualité, ce qui suppose un véritable pyramidage des niveaux de fonction. Chaque salarié doit pouvoir accéder au minimum une fois à la classe ou bande CCNT supérieure ;
- Que toute promotion se traduise par une augmentation réelle de salaire ;
- La reconnaissance de l'évolution des métiers dans les qualifications ;
- La prime transport pour les trajets domicile/travail partout, quel que soit le mode utilisé ;
- La participation minimum de 60% de l'employeur sur la prévoyance, santé, pour tout le personnel ;
- La suppression de l'article faisant référence à l'intégration des parts variables dans les minima de la CCNT. Pour la CGT les éléments variables de la rémunération ne doivent pas entrer dans le calcul des minima qui doivent être une garantie de salaire fixe et mensuel ; La prise en compte des salariés de la sous-traitance ;
- La négociation d'une prime de résidence pour l'ensemble des personnels, prime de vie chère notamment pour les DOM, reconnaissance du travail en ZUS, éléments variables, tickets restaurants…

Négociation salariale à France Télécom

Texte unitaire de l'ensemble des organisations syndicales à France Télécom

L'exigence d'une autre répartition des richesses est posée fortement par l'ensemble du personnel.
Les propositions de la direction faites lors de la première séance de négociations concernant les augmentations salariales pour l'année 2011 ne sont pas à la hauteur des attentes légitimes et des revendications des personnels. La direction doit sans tarder revoir ses propositions à la hausse. Dans le même temps, le groupe poursuit sa politique de rémunération des actionnaires avec des engagements pour verser 1,40€ de dividende par action et ce quels que soient les résultats pendant 3 ans.
Les organisations syndicales avec le personnel demandent une meilleure justice sociale ainsi que la reconnaissance de leur travail par :

- des augmentations collectives de salaires et du CFT, permettant aux salarié-es de vivre décemment, et améliorant le niveau de vie,
- Aucun salaire de cadre en dessous du minimum du plafond de la sécurité sociale ;
- Une réelle politique de promotion ;
- Des mesures spécifiques pour l'égalité professionnelle ;
- Une date d'effet des mesures unique au 1er janvier.

Le 17 mars, nouvelle journée de négociation, les organisations syndicales appellent les salarié-es à s'exprimer sur leurs revendications sous toutes les formes, motions, pétitions, délégations de masse, assemblées générales….
Si à l'occasion des négociations, la direction ne prend pas en compte les revendications, les organisations syndicales appelleront à une journée d'actions le 25 mars y compris par la grève en mettant des préavis à disposition.

Exigeons une autre répartition des richesses avec ceux qui les produisent
La mobilisation du personnel est indispensable.
Le 25 mars faisons entendre nos revendications. Décidons la grève !

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

NOM : ……Prénom : ……
Adresse : ……
……
Code Postal : ……Ville :……
Facultatif : ☎ (perso.) ……☎ (profes.) ….
Grade/ Classification : …… Métier :……

Service/Bureau (nom et adresse) : ……

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D
http://www.cgt-fapt.fr - e-mail : fede@cgt-fapt.fr